



DÉLIBÉRATION N° 26/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

OBJET :
FINANCES
Budget Communal
Compte Financier Unique 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES
– Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Halim
YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M.
Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI - Mme
Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS
– M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline
GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. David JARDINE par M. Nicolas BONJEAN.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Daniel BAPTISTE par Mme Christiane ZELUS.

Était absent : M. Christophe VIEIRA – M. Laurent THEVENOT.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 121/2023 du 19.10.2023 relative à l'expérimentation au Compte
Financier Unique,

*Délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 du Budget Communal, la présidence du
Conseil Municipal est donnée à Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, M. Laurent
THEVENOT, Maire, s'étant retiré au moment du vote.*

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle à l'assemblée
que le **Compte Financier Unique** se substitue aux deux comptes financiers existants : le
Compte Administratif produit par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le
Comptable Public.

La candidature de la Commune de Volvic ayant été retenue pour expérimenter ce mode
de présentation des comptes locaux, la Commune et le Comptable Public ont produit un
Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2023 pour chacun des budgets
de la collectivité (Budgets Annexes Camping et Pôle Médical, Budget Principal).

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la
transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des
comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le
Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de
l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,
en particulier sur la présentation des résultats.

Le résultat, pour l'exercice 2024, du CFU est présenté tous mouvements (réels et ordres)
comme suit :

L'exécution du Budget Communal est arrêtée à la somme de 13 601 244,43 € en recettes
et 12 447 978,79 € en dépenses toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent à 9 460 094,08 € en recettes et à 9 301 132,07 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de 158 962,01 €.

Les réalisations de la section d'investissement s'établissent à 4 141 150,35 € en recettes et à 3 146 846,72 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de 994 303,63 €.

SECTION	RECETTES EN €	DÉPENSES EN €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN €
FONCTIONNEMENT	9 460 094,08	9 301 132,07	158 962,01
INVESTISSEMENT	4 141 150,35	3 146 846,72	994 303,63
TOTAL	13 601 244,43	12 447 978,79	1 153 265,64

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et du solde des Restes à Réaliser, le résultat de clôture définitif est excédentaire à hauteur de **+ 110 956,70 €** :

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN €	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ EN €	RÉSULTAT CUMULÉ EN €	SOLDE DES RESTES A RÉALISER EN €	RÉSULTAT DE CLOTURE EN €
FONCTIONNEMENT	158 962,01	935 796,59	1 094 758,60		1 094 758,60
INVESTISSEMENT	994 303,63	- 2 557 006,04	- 1 562 702,41	578 900,51	- 983 801,90
TOTAL	1 153 265,64	-1 621 209,45	- 467 943,81	578 900,51	110 956,70

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré par **18 voix « pour »** et **7 « abstentions »** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Communal,
- **APPROUVE** le résultat d'exercice 2024 tel qu'il ressort du **Compte Financier Unique** 2024 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 10.04.2025
Publié ou notifié
le : 10.04.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

L'Adjointe au Maire,
Laurence DUPONT

